

Le deuil impossible !

Vanina L. – 30 mars 2020

En ces temps de confinement pendant lesquels le virus fait des victimes, mais aussi période de décès "naturels", il est très difficile d'accompagner les défunts dans leur dernière demeure et donc de pouvoir leur dire au-revoir comme on le souhaiterait.

Si votre parent est décédé suite à l'infection du moment, vous n'avez sans doute pas pu être présent au moment du décès et encore moins lors de la mise en bière, puisque les corps sont mis de suite dans une housse sans aucune ouverture possible, et le cercueil verrouillé puisque le virus continue d'agir après le décès. Enfin, depuis le 24 mars dernier, les règles ont été assouplies et il est possible d'entrevoir un partie du visage par un petit espace de la housse ouvert.



Quant à la cérémonie, seules vingt personnes sont autorisées à y participer, respectant les gestes barrière, c'est-à-dire en étant éloignées d'un mètre minimum les une des autres. Cela ne laisse pas ou peu de place pour l'expression des émotions et du réconfort. Cette obligation peut encore se comprendre lorsque le défunt est décédé suite à l'infection par le virus, mais qu'en est-il lorsque le proche est parti suite à une longue maladie, un infarctus ou un accident ? Les règles de confinement imposent

le même procédé pour l'inhumation. Et même lorsqu'il y a crémation; il semble qu'il soit difficile de récupérer les cendres en raison des risques sanitaires.

Cette situation ne va pas sans faire penser aux nombreux soldats des 2 guerres qui, faute de corps ou de possibilité de récupérer le frère d'armes gisant sous les bombes, beaucoup de nos poilus et autres soldats n'ont pas pu avoir de sépulture.

Mon arrière-grand-père est décédé le 17 février 1915, lors d'une opération dans un tunnel. Il a été enseveli (il n'avait d'ailleurs aucune chance de s'en sortir !), tué comme 10000 autres hommes ce jour-là. Imaginez la tâche qu'il a fallu accomplir aux survivants pour récupérer un maximum de corps afin d'offrir une dernière demeure à la majorité d'entre eux ? Le sien n'en faisait pas partie. Il a fallu attendre le 20 février 1921 pour que le tribunal le déclare mort pour la France. Six années pendant lesquelles son épouse, ses 3 enfants, ses parents, ne savaient pas ce qu'il en était.

Il en va de même pour tous les disparus en mer ou à la montagne, qui ont leur tombe naturelle mais pour qui le recueillement est difficile, voire impossible !

Tous ces disparus auxquels il n'a pas pu être fait un dernier adieu ont laissé un vide immense dans le coeur des survivants et les étapes du deuil n'ont pas pu être vécues. Ainsi, on retrouve des personnes aujourd'hui qui pleurent un défunt, dont elles ont peut-être une photo, sans jamais l'avoir connu. Ou dans des repas de famille, on ne peut pas parler de untel parce que cela crée trop de souffrances.



Comment faire le deuil de quelqu'un qu'on n'a pas pu enterrer, selon ses propres besoins ? Déjà, demandez-vous s'il n'y a pas un autre deuil que cette situation vient rappeler : un héros de guerre, un enfant, même une fausse-couche ... qui n'aurait pas été "digéré". Et si c'est le cas, il

est nécessaire de "terminer le travail" de vos ancêtres, un travail de "restauration", dans le sens remettre à sa juste place avant le travail de mémoire. J'ai fait une cousinade pour cet ancêtre, pensant montrer que même s'il n'a pas connu son unique fils, né le 28 juin 1914, nous étions, tous réunis, issus de sa lignée. Mais je me trompais de "reconnaissance" et faisais revivre le héros qu'on attendait toujours, celui qui n'est pas rentré à la maison.

Mon prochain acte symbolique, après le confinement, sera d'aller sur le lieu de la bataille chercher de la terre pour la ramener en Bretagne, près de son épouse, afin qu'ils soient enfin réunis, me libérant en même temps de toutes ces peurs qui ne m'appartiennent pas.

Et pour les malheureux défunts d'aujourd'hui, la situation n'est pas simple à accepter pour vous, mais ils comprennent votre absence. Il sera nécessaire, quand la situation vous permettra de vous réunir à nouveau, de refaire une cérémonie, de vous rendre au cimetière, de déposer les cendres là où cela a été souhaité. Ce ne sera pas exactement la même chose, je vous l'accorde, mais cela vous permettra d'avancer dans votre vie et ainsi de ne pas créer un fantôme.

Prenez soin de vous.